

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Catherine Asselin, Directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2018-03 est en vigueur depuis le 20 juillet 2026.

Résumé du règlement No 2026-06

Adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-03 de manière à abroger la zone 4P, créer la zone 9R et à apporter diverses bonifications.

Donné à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, ce 5^e jour du mois d'août 2026.



Catherine Asselin

Directrice générale, greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'info municipalité, édition du 6 août 2026)